



DNC 225

## PRISE EN CHARGE DE LA NUTRITION ENTERALE ET PARENTERALE

### Objectifs

- Savoir mettre en œuvre auprès du patient les principes généraux et les conditions d'une assistance nutritive adaptée.
- Connaître les indicateurs de surveillance de l'état nutritionnel du patient
- Maîtriser les principales techniques de nutrition entérale et parentérale.
- Dépister les complications de la nutrition artificielle et savoir orienter vers un centre spécialisé
- Participer à la démarche éducative



### Public concerné

Infirmières DE,  
Aides soignantes et Auxiliaires de puériculture pourront se joindre en partie à cette formation (nutrition parentérale exclue)

Capacité d'accueil : Groupe de 20 personnes

### Contenu de la formation

#### Jour 1 : prise en charge de la dénutrition

- Rappel anatomique de l'appareil digestif
- Rappel sur la dénutrition : prévalence, enjeux, dépistage avec outils spécifiques
- L'assistance nutritionnelle : indications et contre indications, différentes voies d'abord
- cadre réglementaire
- Soins et surveillance des stomies
- Soins et surveillance sur une voie d'adord centrale

#### Jour 2 : nutrition entérale et parentérale

- Produits et matériels (pompes, sets, diffuseurs, poches par gravité...)
- Prévention des complications et éducation du patient
- Démonstrations et manipulations de matériels de nutrition sur mannequin

### Méthodes pédagogiques

- Pédagogie active et participative avec partage d'expériences
- Exposés théoriques (présentation power point) supports écrits
- Démonstration sur mannequin
- Manipulation de matériels spécifiques en sous groupes

### Intervenant(s)

Diététicien formateur avec DIU nutrition artificielle

### Durée

2 jours ( 1.5 jours pour les AS et AP)

### Coût

280 € nets par stagiaire pour la formation complète.

210 € nets par stagiaire pour la formation partielle

En INTRA nous contacter

#### CONTACT :

Chargée de Formation  
Laurence DATTIN KROTOFF  
[laurence.krotoff@croix-rouge.fr](mailto:laurence.krotoff@croix-rouge.fr)



Enregistré sous le n° 2070